

Image not found or type unknown



Saisie-attribution banque

Par **Taco**, le **10/06/2020** à **18:59**

Bonjour

J'ai été l'objet d'une saisie attribution

après avoir reçu la notification du huissier après avoir signé la non contestation j'ai trouvé un accord d'étalement de ma dette avec le débiteur par l'intermédiaire du huissier

Or ce jour je viens de recevoir un second acte du même huissier pour la même dette pour un autre de mes comptes en banque

A ce jour ce compte n'a pas été bloqué

Ceci engendre des frais supplémentaires de huissiers et de banques alors que nous avons trouvé un accord

Est-ce légal

Je vous remercie pour votre attention

Bien à vous

Par **miyako**, le **13/06/2020** à **10:13**

Bonjour,

je suppose que vous avez gardé le double de l'accord conclu, vous contactez l'étude et dites que vous avez conclu un accord avec l'huissier. Il s'agit sans doute d'une erreur. Si vous avez subi des frais de banque demandez en le remboursement.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **youris**, le **13/06/2020** à **10:43**

bonjour,

est-ce que l'arrangement avec votre créancier comprend le paiement de l'huissier pour son travail ?

Salutations